



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.95/3

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

7 mars 2024
Français
Original : Anglais

95^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Ljubljana, Slovénie, 3 - 4 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2023 - février 2024

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2023 - février 2024

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2024

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations et acronymes

I	Introduction	1
II	Principales activités /produits selon le thème du Programme de travail relatif à des résultats spécifiques	1
	<i>Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire</i>	1
	<i>Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité</i>	3
	<i>Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique</i>	5
	<i>Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue</i>	7
	<i>Programme 5 : Gouvernance</i>	9
	<i>Programme 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée</i>	14
	<i>Programme 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes</i>	18

LISTE DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMCEZ	Autres mesures de conservation efficace par zone
AMCP	Aires marines et côtières protégées
AMP	Aire marine protégée
APM	Assemblée parlementaire de la Méditerranée
ASP	Aire spécialement protégée
ASPIM	Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
BAC	Concentrations ambiantes d'évaluation
BC	Concentrations ambiantes
BEE	Bon état écologique
CAR	Centre d'activités régional
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
CAR/CPD	Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables
CAR/INFO	Centre d'activités régional pour l'information et la communication
CAR/PAP	Centre d'activités régional pour le Programme d'actions prioritaires
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
Convention BWM	Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires
COP	Conférence des Parties
COPERNICUS	Programme européen d'observation de la Terre
COR ESA	Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
CPD	Communication et production durables
EAC	Critères d'évaluation environnementale
ECA	Zone de contrôle des émissions
EcAp	Approche écosystémique
EcAp MED I	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles
EcAp Med II	Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
EIONET	Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement
EMODnet	Réseau européen d'observation et de données relatives au milieu marin
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEDERCHIMICA	Federazione Nazionale dell'Industria Chimica
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques

GIZ	Agence allemande de développement
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GWP-Med	Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée
HBCD	Hexabromocyclododécane
IC	Indicateur commun
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes
InfoMAP	Plateforme méditerranéenne des connaissances du PNUE/PAM
Interreg MED	Programme de coopération territoriale européenne pour la région méditerranéenne
JRC	Centre commun de recherche
MAMIAS	Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée
MAPAMED	Base de données sur les aires marines protégées en Méditerranée
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MAVA	MAVA Fondation pour la nature
MBPC	Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée
MedECC	Réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental
Medkeyhabitats	Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
MedProgramme	Programme pour la mer Méditerranée : renforcer la sécurité environnementale
MENELAS	Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone
MEPIELAN	Centre du Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation
MSSD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
ODD	Objectifs de développement durable
OE	Objectif écologique
OFOG	Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCAR-MED	Opération de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites des navires en Méditerranée
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAMEx	Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici 2030
PASBIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne
PCB	Biphényles polychlorés
PCCC	Paraffine chlorée à chaîne courte
PdT	Programme de travail
PEM	Planification de l'espace marin
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
PHI	Programme hydrologique intergouvernemental
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants

QSR	Rapport sur la qualité
RAMOGE	Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SOx	Oxyde de soufre
SWITCH-Med	Vers des modes de consommation et de production plus durables en Méditerranée
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPM	Union pour la Méditerranée

I. Introduction

1. Le présent rapport présente les activités entreprises entre les mois d'octobre 2023 et de février 2024 par l'unité de coordination et les composantes PAM. Les informations sont regroupées au niveau des résultats stratégiques pour chacun des programmes de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027. Les Rapports du Secrétariat sur des questions particulières et sur des questions financières et administratives sont préparés sous forme de documents distincts, à savoir respectivement UNEP/MED BUR.95/6 et UNEP/MED BUR.95/5. Le « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 23 » est présenté dans le document UNEP/MED BUR.95/4.

II. Principales activités /produits selon le thème du Programme de travail relatif à des résultats spécifiques.

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives

2. En vertu de ce résultat, plusieurs activités liées à la mise en œuvre du plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins ont été menées à bien en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie, avec le soutien du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE et de l'accord de coopération avec le MASE. Ces activités comprennent la mise en œuvre de projets pilotes « adopter une plage » et la « pêche les déchets », ainsi que des projets pilotes dans les ports et les marinas, tous coordonnés par MED POL. La réunion finale du projet MED II financé par l'UE a été organisée conjointement avec le projet EcAp MED III, au cours de laquelle tous les pays bénéficiaires ont présenté les résultats de la mise en œuvre des activités.

3. Le processus de capitalisation des actions soutenues par BeMed (Beyond Plastic Med) dans les îles a été mené par le CAR/CPD (MedWaves). Le travail du processus de capitalisation de l'initiative Beyond Plastic Med s'est poursuivi en collaboration avec SMILO à travers la révision des documents qui encadreront la seconde phase.

4. L'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et le Liban ont progressé dans la réduction et la prévention de l'utilisation d'articles en plastique à usage unique (SUP). Cela a été rendu possible grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre des projets Marine Litter Med II financés par l'UE et de l'accord de coopération avec le MASE. En particulier, et sur la base de la feuille de route pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les bouteilles en PET au Maroc, dans le cadre du projet WES, un atelier sur mesure visant à renforcer les capacités et les connaissances des municipalités a été organisé en décembre 2023. De même, au Liban, un atelier sur la REP a été organisé sous les auspices du ministère de l'Environnement et dans le cadre du suivi du plan d'opérationnalisation de l'accord volontaire entre le ministère de l'Environnement et le secteur privé visant à réduire ou à éliminer l'utilisation d'articles en plastique à usage unique par les entreprises du secteur alimentaire et des boissons intéressées. Un outil existant pour évaluer la consommation de SUP dans les entreprises de l'HORECA, le HAPI CHECK (incluant les sacs plastiques mais s'attaquant également à d'autres articles clés de l'alimentation et des boissons) a été adapté au contexte libanais. Ce même outil a été adapté à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

5. Le travail sur la mise en œuvre des marchés publics écologiques s'est poursuivi en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Slovaquie et le RAC/CPD (MedWaves), par le biais de l'accord de coopération avec le MASE, a fourni à 3 municipalités un soutien sur mesure pour réduire et prévenir l'utilisation des SUP grâce à l'utilisation stratégique de critères environnementaux (écologiques) et de spécifications techniques dans les procédures de passation de marchés pour les services de restauration, les distributeurs automatiques et l'organisation/l'octroi de licences pour les grands événements publics.

Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée

6. Dans le cadre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la Grèce et Israël (SCP CGI), le REMPEC a fourni des conseils pour un exercice conjoint de lutte contre les déversements (CypEx2024) qui sera mené à Chypre en décembre 2024. La phase 1 : « conception et actions préparatoires » de l'exercice et un premier projet de document d'orientation visant à faciliter l'organisation d'exercices conjoints de lutte contre les déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux en Méditerranée ont été approuvés par la réunion des autorités compétentes des trois pays, le REMPEC et l'AESM (en ligne le 22 novembre 2023).

7. Le REMPEC a également soutenu le développement du plan d'urgence en cas de pollution marine dans

l'Adriatique (Adriatic CP) entre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Italie, le Monténégro et la Slovénie. La version finale a été approuvée par la 3e réunion des autorités nationales compétentes de ces pays (Rome, Italie, 24-26 octobre 2023) qui a également demandé le soutien du REMPEC au projet de plan par le biais d'un exercice de simulation. Un document d'information contenant les données de base sur l'exercice ADRIEX 2024, y compris le calendrier provisoire de l'exercice, a été diffusé le 14 février 2024 aux pays à préparer pour l'exercice (AdriEx 2024) à Bar, Monténégro du 5 au 7 mars 2024.

8. Le rapport commun de détection de la pollution marine par les hydrocarbures ou de recherche sur cette pollution approuvé par la 15e réunion des points focaux du REMPEC (Kappara, Malte, 13-15 juin 23) a été testé avec succès lors de l'Opération de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites des navires en Méditerranée (OSCAR-MED 2023) organisée dans le cadre de l'Accord RAMOGE (Gênes, Italie, 21-23 novembre 2023) à laquelle le REMPEC a participé en tant qu'observateur. Des discussions bilatérales avec le Secrétariat de l'Accord RAMOGE ont eu lieu en marge d'OSCAR-MED 2023 pour explorer la possibilité d'organiser la sixième réunion du Réseau méditerranéen des responsables de l'application des lois relative à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) parallèlement à OSCAR-MED 2024 en octobre 2024 en vue de faciliter la participation à des opérations coordonnées de surveillance aérienne des rejets illicites par les navires.

9. Le CAR/Plan Bleu a établi un état des lieux du dessalement au sein de l'observatoire WESR Med au moyen de la publication d'une série de 13 cartes sur le dessalement en Méditerranée basées sur la mise à jour de la base de données DesalData de Global Water Intelligence et la publication d'une note d'information « *Dessalement en Méditerranée : initier des mesures pour atténuer les risques et impacts environnementaux* » accompagnée d'un document de synthèse dans un format de 8 pages. Le CAR/Plan Bleu a également finalisé sa collaboration avec l'Agence française de Développement (AFD) sur les activités préparatoires d'un outil d'aide à la décision pour des investissements durables dans le domaine du dessalement.

Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les principaux secteurs d'activité constituant les principales sources de pollution

10. Le SCP/RAC (MedWaves) est en train de mettre en œuvre le « Switchers Support Programme » dans le but de développer et de soutenir le développement d'entreprises durables dans les pays méditerranéens. Les partenariats nationaux de soutien aux Switchers (SSNP) sont établis dans huit (8) pays du sud de la Méditerranée et rassemblent plus de 100 organisations de soutien aux entreprises privées et publiques qui soutiennent la création d'entreprises durables. Le 17 octobre 2023, un échange régional d'expériences d'organisations de soutien aux entreprises représentant les partenariats nationaux Switchers Support dans 7 pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Palestine et Liban) a été organisé en Tunisie. L'événement a permis d'échanger des expériences, d'évaluer les objectifs et les réalisations des partenariats nationaux et de discuter des stratégies pour assurer leur continuité et renforcer la collaboration régionale. 25 représentants d'organisations de la société civile ont participé à l'événement (dont 4 en ligne). La boîte à outils des Switchers continue de mettre à disposition des entrepreneurs, des entreprises, des experts et des organisations de soutien aux entreprises des outils et des méthodologies de développement d'entreprises durables et compte plus de 6 500 entrepreneurs verts, 390 experts et 200 organisations de soutien aux entreprises comme utilisateurs enregistrés. À partir de 2022, en collaboration avec les organisations de la société civile locales, le CAR/CPD (MedWaves) comptait 1 400 entrepreneurs verts formés au développement d'entreprises durables (51% de femmes) et 150 start-up vertes en cours d'incubation (51% représentées par des femmes) dans 10 pays.

11. Le Switchers support programme s'est enrichi de deux nouveaux services dans le but de favoriser les transactions commerciales le long de chaînes de valeur spécifiques. La plateforme et la méthodologie d'innovation ouverte ont permis aux organisations de soutien aux entreprises et aux facilitateurs d'innovation de lancer des défis de développement commercial dans le secteur du textile et de la mode. Plus de 30 défis ont été lancés et 14 d'entre eux ont abouti à des solutions proposées par des entrepreneurs et des start-up. Ces solutions ont bénéficié d'un soutien technique et d'un chèque innovation de 20 000 euros. La prochaine phase permettra de lancer des défis d'innovation dans les secteurs du tourisme durable et de la transformation alimentaire. L'accès aux services du marché a également été amélioré grâce à la plateforme Switchers Products ; un outil en ligne présentant des produits et services verts, couplé à une stratégie de marketing direct et numérique. Les membres de la communauté Switchers ont été aidés à télécharger leurs produits et services et à établir des contacts avec des détaillants et des acheteurs professionnels. 80 produits sont actuellement présentés et six Switchers bénéficient d'un soutien marketing.

12. Un fonds public-privé sera lancé à la mi-2024 en coopération avec SEFEA Impact, un gestionnaire de fonds italien qui augmentera les opérations de financement et les investissements du SwitchersFund, créé dans le cadre du programme de soutien aux Switchers. Le cadre de gouvernance et le plan d'affaires du fonds ont été finalisés et des institutions financières externes ont été engagées pour soutenir le premier cycle d'investissement du fonds.

Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19

13. Une note conceptuelle sur les travaux de recherche a été soumise avec succès par le CAR/Plan Bleu pour un financement fourni par la Région Sud (France) en collaboration avec l'Université de la Côte d'Azur, Laboratoire ECOSEAS (Laboratoire d'écologie et de science de la conservation pour des mers durables). Les travaux de recherche sur les efflorescences algales nuisibles (HAB) et leurs impacts sur les produits de la mer ont débuté en octobre 2023 pour une durée de 3 ans. Ces travaux soutiennent la mise en œuvre du protocole LBS sur les micro-organismes pathogènes.

14. Avec l'adoption des amendements à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) concernant la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med) lors de la 79e session du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (MEPC 79) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) avec effet au 1er mai 2025, des efforts sont consentis pour la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la MARPOL. Le REMPEC a assuré le suivi des projets de rapports nationaux sur l'évaluation des besoins avant de les soumettre aux parties contractantes n'ayant pas encore ratifié l'annexe VI de la convention MARPOL. Ce travail était fondé sur les consultations ultérieures entreprises par le REMPEC avec l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban et la Libye, en vue de finaliser ces rapports, y compris les plans de travail et les calendriers respectifs liés à leur ratification et à la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la convention MARPOL et de l'ECA SOx Med.

15. Le Comité technique d'experts sur la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du PAM a été créé par le REMPEC et le Comité a entamé ses travaux. Ce comité est chargé d'élaborer et de valider les termes de référence d'une étude technique et de faisabilité détaillée visant à évaluer les études pertinentes existantes et en cours, ainsi qu'à examiner la désignation éventuelle de la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote de la mer Méditerranée (ECA Nox Med), y compris les impacts sanitaires et socio-économiques sur les différentes parties contractantes.

Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité

Résultat 2.1. Amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration de ceux présentant le meilleur potentiel de régénération

16. La Division des écosystèmes du PNUE, en consultation avec le Secrétariat, a financé une étude préliminaire pour définir les termes de référence d'un projet régional sur la restauration et la gestion durable des forêts méditerranéennes (Initiative forêt méditerranéenne). Le CAR/Plan Bleu a préparé la note conceptuelle, qui est actuellement présentée à la direction du PNUE, avant de définir une stratégie de soumission aux donateurs potentiels. Le travail est en cours et il est proposé d'envisager une initiative phare dans le cadre de la SMDD révisée à l'attention du Comité de pilotage de la CMDD.

17. Dans le cadre du projet Horizon 2020 WaterLANDS, le rapport sur les systèmes de gouvernance pour une restauration écologique réussie des zones humides a été soumis à l'approbation de la Commission européenne (CE) et présenté à la CdP23 lors d'un événement parallèle. Les meilleures pratiques contribueront aux objectifs régionaux de conservation de la biodiversité et aux agendas climatiques.

18. Le CAR/Plan Bleu est partenaire du consortium qui s'est vu attribuer un projet de suivi EuroMed intitulé Dialogue4Nature. Ce projet permettra de poursuivre le développement des activités visant à promouvoir la restauration des écosystèmes et les solutions basées sur la nature (voir la fiche du projet, dans le document UNEP/MED BUR.95/Inf.5).

Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi

19. Une étude visant à évaluer les objectifs et les complémentarités entre les différentes mesures de conservation par zone et à élaborer des recommandations pour de nouvelles désignations afin de renforcer leur connectivité et leur efficacité a été lancée en octobre 2023 par le CAR/ASP. Un atelier sur les AMCE a été organisé en décembre 2023, avec la participation des points focaux nationaux SPA/BD, des membres du Groupe ad hoc d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) et des partenaires et parties prenantes concernées, à Tunis et en ligne. Sur la base des discussions de l'atelier AMCE, l'étude a été finalisée en décembre 2023 et sera lancée prochainement.

20. Dans le cadre du même projet IMAP-MPA financé par l'Union européenne, le CAR/ASP a soutenu les autorités nationales compétentes d'Algérie, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans le développement et/ou la mise à jour, l'approbation et la mise en œuvre des plans de gestion de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), de la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban), de l'AMP de Shash (Libye), de la future AMP de Jbel Moussa (Maroc) et de la future AMP des îles Kerkennah (Tunisie). Ce soutien comprenait plusieurs types d'activités couvrant l'engagement des parties prenantes locales, l'amélioration de l'efficacité de

la gestion, la surveillance, le suivi, la garantie d'un financement durable, la communication, la sensibilisation, le renforcement des capacités, la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

21. Dans le cadre du Child Project 3,1 du GEF en Libye, le projet de loi sur les zones protégées élaboré en collaboration entre le CAR/ASP et le ministère de l'Environnement qui a été approuvé par les parties prenantes nationales et adapté et personnalisé par le département législatif du ministère de l'Environnement, au format approprié en décembre 2022, a été soumis en novembre 2023 au parlement pour adoption.

22. La CdP 23 a adopté une version légèrement révisée du Format pour la révision périodique des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (à savoir, notation sous les sections 4.1 et 4.2) et a demandé au Secrétariat (CAR/ASP) de le modifier en conséquence dans le Système d'évaluation en ligne des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne. Le format en ligne sera utilisé pour évaluer les 25 ASPIM en 2024 et 2025.

23. Dans le cadre du projet ENSERES financé par l'UE, le CAR/ASP a accordé six sous-subsidations pour impliquer les organisations locales de la société civile dans la gestion et le développement durable des ASPIM et de leurs environs, par la mise en œuvre d'activités sur le terrain, quatre dans l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et deux dans l'ASPIM des Îles Kneiss (Tunisie). Le CAR/ASP coordonne également des activités visant à développer les bonnes pratiques et à permettre la mise en réseau des gestionnaires d'ASPIM, notamment par le biais d'un programme de jumelage spécifique.

24. Le jumelage entre l'ASPIM Côte du Tyr (Liban) et l'ASPIM Îles Medes (Espagne) et entre l'ASPIM Îles Kneiss (Tunisie) et l'ASPIM Parc Marin de la Côte Bleue (France) ont été mis en œuvre ; Quatre visites dans les ASPIM concernées ont été organisées pour échanger les meilleures pratiques entre gestionnaires et avec les parties prenantes locales et deux plans d'action ont été élaborés : Stratégie et plan d'action pour la gestion durable de la pêche dans l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) et ses environs et Stratégie et plan d'action pour le tourisme durable dans l'ASPIM de la côte du Tyr (Liban).

Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint

25. Le CAR/ASP a commencé la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) « *Gestion basée sur la pêche et les écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée* » (FishEBM MED) dans le cadre du MedProgramme dirigé par l'Unité de coordination au cours de la période 2023-2025. L'objectif principal du projet consiste à inverser la surexploitation de certaines ressources marines vivantes commerciales en Méditerranée en renforçant la capacité des pays méditerranéens à gérer les pêcheries. Le projet sera mis en œuvre par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le PNUE/PAM et le CAR/ASP, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUE en tant qu'agences de mise en œuvre du FEM. La deuxième réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 19 février 2024 à Antalya, Türkiye.

26. Les conclusions et recommandations du groupe pluridisciplinaire d'experts mis en place par la désignation par les Parties contractantes d'experts nationaux ayant une expérience dans le domaine du phytoplancton, du zooplancton et de l'océanographie (hydrologie, chlorophylle-a, etc.) ont été adoptées par la CdP23 et notamment la liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée afin qu'elle puisse être utilisée, le cas échéant, comme base pour identifier les habitats pélagiques de référence à surveiller et à évaluer au niveau national dans le cadre du programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et de la côte méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes.

27. En outre, un soutien est apporté à l'Institut de biologie marine et à l'Agence de protection de l'environnement du Monténégro pour contribuer à la mise en œuvre IMAP à travers l'exécution du programme national de suivi dans les AMP, y compris le site concerné par le projet Medkeyhabitats I (AMP Platamuni et Ratac). Le rapport final incluant toutes les données collectées et géoréférencées est finalisé et les données sont téléchargées dans le système d'information IMAP.

28. En raison de la mortalité massive et de la situation alarmante des populations de *Pinna nobilis*, un programme de restauration a été adopté par la CdP 23. Par ailleurs, afin d'encourager et de récompenser les contributions au travail d'application des plans d'action, les parties contractantes peuvent, lors de leurs réunions ordinaires, octroyer le titre de « partenaire du plan d'action » à toute organisation (gouvernementale, ONG, économique, etc.) ayant à son actif des actions concrètes susceptibles d'aider à la conservation et à la protection de l'espèce ou du groupe d'espèces en question. A cette fin, les Conditions et critères d'attribution du titre de Partenaire des Plans d'action régionaux ont été adoptés par la CdP 23.

Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle

29. La mise à jour du plan d'action régional sur les espèces non indigènes et les introductions d'espèces a été adoptée par la CdP 23. Cette mise à jour a pris en considération la stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027).

30. La mise à jour des Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction d'espèces non indigènes et des espèces envahissantes marines et le Guide pour l'analyse des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non indigènes en tenant compte de la gestion des eaux de ballast en Méditerranée sont finalisés, et devraient être diffusés par le biais du site web de l'ASP/CAR et des médias sociaux.
31. L'élaboration d'un projet de plan d'action sous-régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces pour le bassin égéen et levantin est finalisée. L'action sous-régionale est basée sur les plans d'action nationaux visant à coordonner et à intensifier les efforts consentis par les pays de la sous-région pour prévenir et contrôler l'introduction d'espèces exotiques, sur la Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027) et sur le plan de suivi sous-régional sur les espèces non-indigènes/pêcheries. Une réunion avec les points focaux des pays concernés, le Secrétariat de la CGPM et l'UICN Med est prévue d'ici la fin du mois de février 2024 pour discuter et valider la proposition du plan d'action sous-régional.
32. L'application web MAMIAS devrait être déployée sur le serveur de production du CAR/ASP en mars 2024 afin d'être testée avec des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces non indigènes dans le cadre du nouveau projet FishEBM MED du FEM. En outre, une étude sur les poissons-lièvres est mise en œuvre par la Fédération arabe pour la protection de la vie sauvage (AFWP) sur la côte méditerranéenne de l'Égypte.
33. Le CAR/ASP a organisé une session de formation les 6-7 février 2024 dans les locaux d'Ispra - Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale, à Rome (Italie), sur l'utilisation de ses principales plateformes de données : l'Infrastructure de données spatiales (IDS), la plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP) et la plateforme espèces marines exotiques envahissantes en Méditerranée (MAMIAS). La formation est organisée dans le cadre de l'accord bilatéral entre le Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza Energetica (MASE) et le PNUE/PAM, et en collaboration avec le RAC/Info. La formation s'est concentrée sur les processus de collecte de données, d'analyse, de flux de travail et de diffusion d'informations cruciales relatives à la biodiversité marine et aux espèces envahissantes dans la région méditerranéenne par le biais de l'utilisation des plateformes de données du CAR/ASP. Les participants à la formation venaient d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, du Liban, d'Égypte et de Tunisie.
34. Des procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée, préparées par le REMPEC en consultation avec l'OMI et en coopération avec le CAR/ASP, ont été adoptées par la CdP 23. Un projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée (2022-2027) a été préparé par le REMPEC et des consultations ont été menées avec les parties contractantes. Des activités liées à la gestion de l'encrassement biologique des navires en Méditerranée dans le cadre du protocole d'accord entre le PNUE et le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE) ont été menées par le REMPEC, avec le soutien de l'unité de coordination du projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du projet de partenariat GloFouling de l'OMI. L'Égypte, la Libye et le Maroc ont bénéficié de ces activités : l'élaboration de leur évaluation nationale respective sur l'état actuel de la gestion nationale de l'encrassement biologique a été lancée en octobre 2023. Les rapports d'évaluation nationaux ont été élaborés et approuvés par les autorités nationales compétentes respectives en décembre 2023 ; et les préparatifs pour l'organisation d'un atelier national de sensibilisation d'une journée dans chaque pays bénéficiaire ont également été effectués.

Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)

35. Dans le cadre du projet FEM/FSCC, le CAR/PAP a mis en œuvre des activités liées à l'adaptation des zones côtières au changement climatique au Monténégro et au Maroc. Les questions relatives au changement climatique ont été discutées lors de toutes les réunions de travail et les experts nationaux dans ce domaine ont continué à travailler avec les autres membres de l'équipe nationale dans les deux pays pour intégrer le changement climatique et les mesures d'adaptation dans les rapports sectoriels. Les activités sont mises en œuvre en étroite collaboration avec le CAR/Plan Bleu qui propose sa méthode participative « Climagine » pour faciliter les consultations avec les parties prenantes nationales.
36. Dans le cadre du projet FEM/SCCF, le GWP-Med a réalisé une évaluation et un examen complets des outils et des lignes directrices actuellement accessibles dans la région méditerranéenne pour l'obtention de financements nationaux et internationaux à des fins d'adaptation. L'étude est désormais finalisée et un projet de lignes directrices a été préparé. Un ensemble préliminaire de critères a été formulé pour choisir deux pays dans le but de développer des propositions pour obtenir un soutien financier international spécifiquement destiné à l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières.

Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat

37. L'une des questions soulevées lors des ateliers « Climagine » au Monténégro et au Maroc était la nécessité de préparer un document d'orientation sur les solutions possibles basées sur la nature pour l'adaptation en tenant compte des différentes typologies côtières. Le CAR/PAP a commencé ce travail méthodologique au début de l'année 2023 et a présenté sa version préliminaire lors de la réunion des Points Focaux, qui a manifesté un grand intérêt pour ce type de document et a recommandé au CAR/PAP de le finaliser dès que possible. La version préliminaire du document a été discutée lors d'une réunion en ligne organisée en décembre 2024 par le CAR/PAP avec le CAR/Plan Bleu et le CAR/ASP afin de voir comment leur travail et leur expérience peuvent être inclus. Le document est en cours de mise à jour et un atelier régional pour le présenter aux représentants nationaux a été planifié pour les 24 et 25 avril 2024 à Rome, en Italie. Les premiers échanges avec le point focal du CAR/PAP pour l'Italie ont été très positifs et les activités préparatoires ont débuté.

38. Préparation d'un projet de publication sur les solutions d'adaptation côtière, basé sur les activités du Plan Bleu/CAR au Maroc, au Monténégro et en France. Une présentation conjointe avec Ocean Climate et GREC-Sud sur le projet CASAdapt aux fonctionnaires locaux a eu lieu à Hyères, France, le 20 novembre 2023.

Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées

39. Le Secrétariat du MedECC continue à coordonner le travail d'élaboration des trois rapports spéciaux : 1) Risques côtiers climatiques et environnementaux, 2) Corrélations entre le climat, l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes et 3) Changements environnementaux, conflits et migrations humaines.

40. Le projet de résumé à l'intention des décideurs du rapport spécial de la MedECC sur les risques côtiers climatiques et environnementaux a fait l'objet d'une discussion plénière avec les décideurs et les principales parties prenantes, y compris, les points focaux du PAM, les points focaux du Plan Bleu, les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et les partenaires du PAM ainsi que les membres, observateurs et partenaires du groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique (UfM CCEG), les membres du groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique (WG ENV-CC). La discussion plénière sur le résumé à l'intention des décideurs du rapport spécial de la MedECC sur les risques côtiers climatiques et environnementaux a eu lieu le 6 novembre 2023 (virtuel), impliquant les points focaux du PAM et du Plan Bleu et les membres du Comité de pilotage de la CMDD, les membres du Groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique et les membres du groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique. Les commentaires ont été incorporés dans la version finale, soumise à la CdP 23 : le résumé à l'intention des décideurs a été approuvé par les parties contractantes au cours de la CdP 23.

41. Le projet de résumé à l'intention des décideurs du rapport spécial sur les corrélations entre le climat, l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes après la consultation des décideurs et des principales parties prenantes (les mêmes que celles indiquées ci-dessus) a été examiné par les pairs entre octobre et décembre 2023. La consultation plénière a été préparée et devrait avoir lieu en mai 2024.

42. En ce qui concerne le rapport spécial sur les changements environnementaux, les conflits et les migrations humaines, le FOD et le résumé à l'intention des décideurs ont été finalisés en juillet 2023. L'examen par les pairs a eu lieu entre octobre et décembre 2023. L'activité a été suspendue, car la consultation plénière est reportée en raison du contexte géopolitique actuel.

43. Le CAR/Plan Bleu est partenaire du consortium ayant répondu à l'appel de l'Agence européenne de l'environnement pour le Centre thématique européen - adaptation aux changements climatiques. Le CAR/Plan Bleu contribue à la rédaction du rapport sur les défis et les solutions liés au changement climatique dans les mers d'Europe.

Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone

44. Lors de l'événement MedCOP Climat qui s'est tenu à Tanger au Maroc du 22 au 23 juin 2023, le Secrétariat du PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu étaient présents et ont participé activement à deux hubs dédiés. Ces hubs se sont concentrés sur les thèmes de la « Gestion durable des ressources en eau et économie bleue » et des « Solutions fondées sur la nature ».

45. Le CAR/CPD (MedWaves) s'est concerté avec des organisations partenaires et des experts pour concevoir un modèle d'analyse qui servira de méthodologie sous-jacente à l'élaboration d'un manuel reliant les stratégies commerciales concrètes de l'économie circulaire et les mesures d'atténuation du changement climatique. Cet exercice a abouti à la publication d'un document d'étude intitulé « *Working Paper on the contribution of Circular Economy to Climate Action* » (document de travail sur la contribution de l'économie circulaire à l'action climatique). La publication et ses principales conclusions ont été diffusées lors de la COP28 de la CCNUCC à Dubaï. Un événement parallèle a été organisé le 1^{er} décembre 2023 en coopération avec le gouvernement catalan

dans le pavillon de l'action multinationale à Dubaï. Le rapport a également été traduit en français et en arabe et sera diffusé au cours du deuxième trimestre 2024. Le SCP/RAC (MedWaves) a fait partie de la Coalition méditerranéenne, dirigée par l'UpM, lors de la COP28 à Dubaï.

46. Le CAR/CPD, en collaboration avec un consortium d'universités internationales, a soutenu le développement d'un Système d'aide à la prise de décision (DSS), une initiative financée par Horizon2020, pour évaluer et promouvoir la circularité d'unités productives spécifiques, y compris les indicateurs du changement climatique. La diffusion du système d'aide à la prise de décision dans les pays cibles, par le biais de stratégies de communication et d'engagement ad hoc, aura lieu à la mi-2024.

Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue

Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer

47. Dans le cadre du sous-projet 2.1 du MedProgramme, le CAR/Plan Bleu a publié le rapport de l'atelier 4 de Climagine. Les rapports finaux (de l'ensemble du processus Climagine) doivent être publiés prochainement. Des contributions au plan côtier de TTA ont été partagées par le CAR/PAP avec l'institution nationale (Direction régionale de l'Environnement TTA). Au Liban, une décision commune de reporter les activités jusqu'en janvier 2024 en raison du contexte régional, a été prise par les partenaires d'exécution.

48. Le travail de préparation des Schémas régionaux du littoral pour la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTAH) au Maroc et la baie de Boka Kotorska au Monténégro progresse bien. Des réunions de travail en ligne sont régulièrement organisées entre le CAR/PAP et les équipes nationales des deux pays. Le schéma du littoral pour la région TTAH au Maroc a été rédigé et soumis aux parties prenantes locales pour commentaires en novembre 2023 et l'équipe d'experts a travaillé à l'intégration des moyens reçus. Au Monténégro, l'équipe nationale a continué à travailler avec le soutien du CAR/PAP et la version préliminaire du schéma devrait être présentée prochainement. Les conférences de présentation finale dans les deux pays sont prévues pour la deuxième moitié du mois de mai 2024. Le lancement de la stratégie nationale de GIZC pour le Liban a été suspendu pendant une année entière en raison de la situation économique et financière difficile du pays. Après l'atelier de lancement organisé à Beyrouth en 2023 avec le GWP-Med, le PHI-UNESCO et le CAR/Plan Bleu, avec la participation de quelque 70 participants représentant les autorités et institutions nationales et locales ainsi que le monde universitaire, les ONG et le secteur privé, la procédure d'appel d'offres a été menée à bien, l'équipe d'experts nationaux a été créée et a commencé à travailler sur les questions prioritaires à traiter dans la stratégie. Des consultations régulières en ligne avec le point focal du CAR/PAP pour le Liban et l'équipe d'experts se poursuivent.

49. Dans le cadre du PAC transfrontalier pour la région d'Otrante, les réunions régulières en ligne de l'équipe de projet se sont poursuivies jusqu'à la fin du projet en décembre 2023. Toutes les activités ont été conclues comme prévu et la Conférence finale a été organisée à Tirana, en Albanie, le 13 décembre 2023, ce qui a donné l'occasion de partager les meilleures pratiques et de présenter les principaux effets du projet.

Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

50. En coordination avec la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne et avec le Bureau de liaison auprès de l'Union européenne, le Secrétariat a également développé sa coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE). Dans le cadre de la période de programmation 2021/2027 de l'Union européenne, le Secrétariat a identifié un certain nombre d'initiatives et de processus valant la peine d'être engagés avec un double objectif : assurer la coordination et développer des synergies avec ces initiatives et processus, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel/projets, ainsi que développer davantage la stratégie et les moyens de mobilisation des ressources du PNUE/PAM et contribuer aux objectifs de communication et de sensibilisation du PNUE/PAM.

51. Plus spécifiquement, les discussions progressent concrètement avec la DG MARE, également sur la base de notes conceptuelles bien élaborées, sur les initiatives et sujets suivants de l'UE : a) avec l'Initiative WestMed pour le développement d'une économie bleue durable, en coordination avec la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, spécifiquement prévue dans la Déclaration ministérielle WestMed de juin 2023 et en faisant des propositions de coopération concrètes aux Comités de pilotage WestMed avec des liens avec le processus de révision de la SMDD et les initiatives phares ; b) Observatoire de l'économie bleue, lié à la mesure de la durabilité de l'économie bleue ; c) Aquaculture durable, soutenant également la transition énergétique du secteur, et liée à la plateforme aquacole de l'UE et au projet MedFish4Ever ; d) la mission Ocean MED lighthouse, pour aider à façonner l'avenir d'un bassin méditerranéen en bonne santé et sans pollution ; e) BlueMissionMed, pour soutenir les solutions innovantes transformatrices sous toutes les formes (technologiques,

sociales, commerciales, de gouvernance) en Méditerranée sur l'économie bleue et les lignes de coopération concrètes identifiées dans la feuille de route de mise en œuvre de BlueMissionMed ; f) suivre les développements vers l'identification potentielle d'une stratégie macro-régionale de l'UE au niveau méditerranéen et les liens à développer avec la révision de la SMDD ; g) Des lignes de coopération concrètes avec les programmes transnationaux INTERREG 2021-2027 en Méditerranée (INTERREG EURO-MED, INTERREG NEXT SOUTH) qui financent des projets transnationaux également sur des priorités couvrant les objectifs environnementaux et de développement durable, ainsi qu'un certain nombre de thèmes d'initiatives phares de la SMDD.

52. Le Secrétariat, en tant qu'observateur du Comité de pilotage de l'Initiative WestMed, a activement contribué à la Déclaration ministérielle WestMed approuvée le 23 juin 2023 à Malte, appelant également à une coopération renforcée avec la Convention de Barcelone et avec la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Des actions concrètes de suivi sont en cours d'élaboration en coordination avec la DG MARE, afin de concrétiser progressivement la coopération. Lors du dernier Comité de pilotage de l'Initiative WestMed qui s'est tenu le 29 février 2024, le Secrétariat a présenté les principaux résultats de la CdP 23, le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, ainsi que des lignes potentielles de coopération concrète.

53. Les principaux résultats de la participation du Secrétariat à la réunion du Comité de pilotage de l'initiative WestMed du 29 février 2024 sont des propositions concrètes pour étayer la référence dans la déclaration ministérielle WestMed 2023 à une collaboration renforcée avec la Convention de Barcelone du PNUE/PAM et la Stratégie méditerranéenne pour une SMDD durable. En particulier, les synergies suivantes ont été proposées et bien accueillies : coopération avec la communauté de pratique de l'UE sur la planification de l'espace marin et le groupe de travail WestMed sur le tourisme durable qui sera mis en place avant l'été 2024 et le groupe de travail sur la planification de l'espace marin/économie bleue qui sera proposé au Comité de pilotage de la réunion de la CMDD des 18 et 19 avril ; coopération dans le cadre de l'événement annuel des parties prenantes WestMED en octobre 2024 qui pourrait accueillir une courte session ou un événement parallèle sur le soutien à la consultation des parties prenantes sur la révision de la SMDD. Ces actions concrètes devraient progressivement permettre de définir des synergies supplémentaires sur les initiatives phares, l'échange de bonnes pratiques ainsi que sur les parties prenantes et les événements thématiques d'intérêt commun.

54. Le Secrétariat a coordonné avec les Centres d'Activités régionales un certain nombre de notes conceptuelles sur l'économie bleue et verte durable afin de leur présenter une approche stratégique dans le cadre des diverses opportunités de financement disponibles à partir de février 2024, y compris les Programmes transnationaux INTERREG couvrant spécifiquement la Méditerranée, le Programme HORIZON Europe et le Partenariat pour l'économie bleue durable.

55. En plus de la participation du Secrétariat aux réunions de l'Assemblée générale de BlueMissionMed qui a permis de promouvoir concrètement les synergies sur l'économie bleue et verte/circulaire dans le cadre de la feuille de route de mise en œuvre de BlueMissionMed, le Secrétariat a développé la coopération avec les programmes transnationaux INTERREG couvrant spécifiquement la Méditerranée et le Partenariat pour une économie bleue durable. L'objectif consiste à mieux définir les projets de coopération et les actions qui permettraient d'atteindre davantage les acteurs méditerranéens à plusieurs niveaux, la disponibilité des résultats des projets financés par ces programmes et qui sont pertinents pour le travail du PNUE/PAM, l'organisation d'événements communs au niveau régional/sous-régional sur des sujets d'intérêt commun, un soutien concret à l'engagement plus large des parties prenantes dans le cadre de la SMDD ainsi qu'un soutien à l'identification des options financières pour ses initiatives phares.

56. Dans le cadre du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'UpM, des réunions bilatérales ont été organisées pour identifier les modalités de coopération dans le cadre du Partenariat bleu méditerranéen et de son Fonds pour l'économie bleue, le nouvel instrument multidonateurs, dirigé par la BERD, la BEI, l'UE et les pays donateurs pour les investissements dans la réserve de projets financables de l'économie bleue dans la zone MED non communautaire.

57. Après 6 ans de travail, le projet horizontal d'Interreg Med pour le tourisme durable (Communauté du tourisme durable) (2019-2022), réunissant plus de 200 entités travaillant sur 30 projets axés sur le tourisme durable en Méditerranée et s'inscrivant dans la continuité du précédent projet intitulé BlueTourMed (2016-2019), a conclu ses activités. Le 11 novembre 2023, la Communauté du tourisme durable a organisé une conférence hybride intitulée « Plans d'action climat tourisme en Méditerranée : une vision pour l'avenir » dans le cadre de la COP 27 de la CCNUCC. Cet événement avait pour objet de débattre avec les décideurs européens et les représentants des organisations internationales et des autorités locales de la capacité du secteur du tourisme à s'adapter au changement climatique et à atténuer ses incidences néfastes sur l'environnement et les communautés méditerranéennes. Le 15 novembre 2023, le CAR/Plan Bleu a participé à la journée de lancement du Festival « Green Orizante » à Calvi afin d'y présenter ses activités en matière de tourisme durable. Le 19 décembre, un webinaire a été organisé sur le thème « Les succès de la coopération et les meilleures pratiques : opportunités futures pour le tourisme durable en Macédoine du Nord », visant à exposer plus en détail les

principaux résultats de la Communauté du tourisme durable et à présenter quelques bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de quatre projets modulaires. Le CAR/Plan Bleu a publié un Catalogue des meilleures pratiques en matière de tourisme durable en Méditerranée ainsi que le rapport intitulé *État des lieux du tourisme en Méditerranée : Feuille de route pour un tourisme plus vert, inclusif et résilient en Méditerranée*. La Communauté du tourisme durable a également publié un Catalogue de résultats, qui rassemble 41 des produits les plus tangibles des projets mis en œuvre par la Communauté du tourisme durable, ainsi qu'un guide intitulé « Comment utiliser les fonds européens pour le tourisme durable ».

58. Le CAR/Plan Bleu a publié des lignes directrices pour le tourisme durable, en mettant l'accent sur la durabilité des croisières et de la navigation de plaisance. Ces lignes directrices ont été utilisées par les institutions françaises travaillant à l'élaboration du « Document stratégique de façade » pour la côte méditerranéenne française.

59. Le CAR/Plan Bleu est partenaire du consortium qui s'est vu attribuer la suite du projet Community 4 Tourism du Programme Interreg Euro-MED, qui permettra de développer de nouvelles activités en faveur du tourisme durable. Dans ce cadre, et avec le soutien de l'ADEME, le CAR/Plan Bleu a produit un rapport sur quatre scénarios pour le secteur du tourisme dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France. Ce rapport a été présenté au Forum régional du tourisme, les 5 et 6 décembre 2023, à Avignon (France), ainsi que lors d'un webinaire destiné au personnel de l'ADEME, le 14 décembre 2023.

60. Dans le cadre de l'activité 4.2.1 de son programme de travail, le CAR/Plan Bleu supervise les travaux menés par le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE) concernant l'état des lieux des réglementations et des stratégies pour le développement de l'énergie éolienne offshore dans les pays méditerranéens.

61. Le Secrétariat a continué à travailler à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et a lancé le processus de révision de cette Stratégie. De plus amples informations sur la SMDD sont fournies dans la section consacrée au programme 5.

62. Un questionnaire destiné à la communauté de l'aquaculture en Méditerranée a été élaboré et diffusé, notamment lors du Congrès de l'European Aquaculture Society (Vienne, 18 - 21 septembre 2023), où les participants ont été interrogés. Une étude exploratoire sur l'aquaculture durable et sa résilience face au changement climatique, fondée sur les résultats du questionnaire et de la recherche bibliographique, a été finalisée.

63. Le 23 novembre 2023, le Plan Bleu a organisé un atelier sur l'économie bleue auquel de multiples acteurs ont participé. Cette réunion a donné lieu à l'élaboration d'un rapport sur la mesure de la durabilité de l'économie bleue méditerranéenne.

64. MedWaves (CAR/CPD) a aidé 25 entreprises circulaires méditerranéennes à évaluer leur impact environnemental, social et économique grâce à l'outil en ligne disponible sur le site Web : <https://www.theswitchers.org/>.

Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines

Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités offshore et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes

65. Le REMPEC a organisé, avec le soutien de l'IOGP et des représentants de la Commission OSPAR, un programme de formation sur les l'application de normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage, ainsi que sur les lignes directrices relatives à l'utilisation et au déversement de substances et matières nocives ou potentiellement dangereuses, y compris le Plan d'utilisation de produits chimiques dans le cadre des activités offshore, à Malte les 7 et 8 novembre 2023. En octobre 2023, le REMPEC a également lancé les travaux des groupes de correspondance intersessions (GCI) sur le démantèlement et les aspects financiers afférents, en élaborant le deuxième projet de lignes directrices sur le démantèlement. Celles-ci ont été présentées en décembre 2023 aux points focaux offshore, dont les commentaires sont attendus d'ici mars 2024.

Programme 5 : Gouvernance

Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national

66. Les résultats d'une analyse comparative des lois sur le littoral de l'Algérie, de la France, du Liban, du Maroc et de la Tunisie par rapport au Protocole de GIZC, réalisée dans le cadre du sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM au cours du semestre précédent, ont été présentés lors d'une conférence organisée conjointement par le CAR/PAP et l'Agence tunisienne de protection et d'aménagement du littoral (APAL). Cette conférence, qui s'est tenue à Tunis le 6 novembre 2023, a été organisée en vue de célébrer la ratification du Protocole GIZC par la

Tunisie et d'informer les participants à ce sujet. Cette journée a rassemblé d'éminents intervenants, dont trois des ministres les plus concernés par la gestion des zones côtières, à savoir le ministre de l'Environnement, le ministre du Tourisme et le ministre de l'Équipement et de l'Habitat, ainsi qu'un public composé de plus de 150 représentants de nombreux ministères, d'antennes de l'APAL au niveau régional, de diverses ONG ainsi que de deux députés nationaux.

67. Une présentation similaire a été réalisée lors de la visite d'étude effectuée en Croatie du 23 au 27 octobre 2023 par une délégation algérienne composée de représentants du ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables, du ministère de la Pêche et des commissions nationales et régionales du littoral. Cette visite a contribué à la réalisation de plusieurs objectifs du MedProgramme du FEM, notamment en termes de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'importance de la ratification du Protocole GIZC. La visite a été organisée par le CAR/PAP, avec le soutien financier de la GIZ. Sous la direction du CORMON et du COR ESA, le Secrétariat, par l'intermédiaire du groupe de travail de l'IMAP et avec le soutien du projet EcAp MED III ainsi qu'en étroite collaboration avec divers partenaires, a finalisé le QSR MED 2023 avant de le soumettre à la CdP 23, qui a pris acte du rapport et a approuvé son résumé provisoire. Les projets IMAP-AMP, EcAp MED III et MED II sur les déchets marins, financés par l'UE, ont continué d'aider les pays bénéficiaires à mettre en œuvre l'IMAP et à transmettre leurs données de surveillance nationales au Système d'information de l'IMAP, avec le soutien des composantes du PAM et en particulier du CAR/INFO.

68. À la suite de la 20^e réunion de la CMDD (Marseille, France, 14-16 juin 2023) et de ses conclusions, le Comité de pilotage élargi de la SMDD s'est réuni le 30 octobre 2023 en vue de finaliser la préparation de sa contribution à la déclaration ministérielle de la CdP23, ainsi que pour poursuivre les discussions relatives au processus de révision de la SMDD et présenter deux nouvelles initiatives phares portant sur le tourisme bleu et sur les herbiers de *Posidonia Oceanica*. Les termes de référence pour l'évaluation de la SMDD ont été finalisés à la mi-février et l'expert a été sélectionné à la fin du mois de février. Le 21 février, le Comité de pilotage élargi de la SMDD s'est réuni pour examiner et valider le processus et le calendrier de révision de la SMDD, pour présenter les principaux objectifs, les résultats attendus et le calendrier de l'évaluation de la SMDD, en tant que première composante de la révision plus approfondie de la SMDD, et pour entamer la discussion sur les groupes de travail thématiques qui seront chargés de soutenir la révision de la SMDD. La réunion du Comité de pilotage de la CMDD, qui se tiendra à Athènes les 18 et 19 avril, est en cours de préparation.

69. La CdP 23 a adopté, au titre de la décision IG.26/1 sur le respect des obligations et les rapports, les amendements aux procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. De plus amples informations relatives au respect des obligations et à l'établissement des rapports figurent dans le document UNEP/MED BUR.95/6 (Rapport sur les questions spécifiques).

Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques

70. Conformément au processus de prise de décisions, les réunions ordinaires des organes décisionnels et consultatifs du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ont eu lieu, avec une participation active des représentants des Parties contractantes et des parties prenantes, même si, dans certains cas, d'avantage d'efforts devraient être faits afin que l'ensemble des Parties contractantes assistent aux réunions, dans la mesure du possible.

71. Au cours l'exercice biennal actuel, les réunions de gouvernance suivantes ont été organisées :

- (a) La 23^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (CdP23, Portoroz, Slovénie, 5-8 décembre 2023) ;
- (b) La 52^e réunion du Comité exécutif de coordination (Vrachati, Grèce, 16-17 janvier 2024) ;
- (c) La réunion du Comité de pilotage élargi de la CMDD (téléconférence, 21 février 2024).

72. Un certain nombre de réunions sont prévues au cours des prochains mois, notamment : (a) la 95^e réunion du Bureau (Ljubljana, Slovénie, 3-4 avril 2024), (b) la 25^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2023), (c) la 10^e réunion des correspondants nationaux du PAS BIO (par téléconférence, 10 mai 2024), (d) la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (par téléconférence, 6 juin 2024), (e) la 20^e réunion du Comité de respect des obligations (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2024).

73. La quatrième réunion du Comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'Accord de coopération bilatérale signé avec le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique s'est tenue à Athènes (Grèce), le 9 novembre 2023. Elle a convenu d'une prolongation de trois mois pour deux fiches d'activité, à savoir la fiche 37.2 exécutée par le CAR/PAP, concernant l'étude sur les évaluations stratégiques environnementales (ESE) et les évaluations de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, et la fiche 37.2 concernant la mise en place d'une formation sur l'utilisation des bases de données et des plateformes du CAR/ASP et l'organisation d'une grande réunion internationale sur l'utilisation des bases de données en vue de la conservation du milieu marin, qui se tiendra au Maroc au début du mois de mars 2024. La prochaine réunion du Comité de pilotage est prévue à Rome (Italie), les 11 et 12 mars 2024, et aura pour objet d'examiner et

d'approuver les rapports finaux de l'Accord bilatéral et de décider de la signature potentielle d'un nouvel accord en vue de la mise en œuvre des activités du Programme de travail 2024-2025.

74. L'accord avec le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, signé avec le PNUE en 2022 pour soutenir les activités du Programme de travail 2022-2023, a été mis en œuvre et la majorité des activités ont été achevées. Un accord a été conclu pour accorder une prolongation de 6 mois en vue de l'achèvement d'un certain nombre d'activités exécutées par le CAR/CPD et le REMPEC. Parallèlement, un nouvel accord a été signé le 23 novembre 2023 concernant l'allocation d'une contribution volontaire de 1 430 280 EUR destinée à soutenir un certain nombre d'activités du PdT et budget 2024-2025 du PAM adopté par la CdP 23 (Décision IG.26/14). Cette contribution volontaire a été intégrée dans le Document de projet et les instruments juridiques pour l'opérationnalisation du PdT et budget 2024-2025 et la mise en œuvre des activités a débuté. Une procédure est en cours en vue du recrutement en temps voulu d'un nouvel expert qui sera détaché par la France auprès de l'Unité de coordination et qui aura pour mission de coordonner la mise en œuvre du PAMEx et d'assurer les synergies avec le PNUE/PAM-Convention de Barcelone ainsi qu'avec les travaux menés dans le cadre d'autres instruments et initiatives à l'échelle régionale.

75. La stratégie de mobilisation des ressources (SMR) actualisée pour la Stratégie à moyen terme 2022-2027, qui figurait à l'annexe IV de la Décision IG.26/2 relative à la gouvernance, a été adoptée par la CdP23 et sa mise en œuvre a commencé.

76. Le FEM 8 est ouvert aux propositions de projets et le Secrétariat envisage de prendre part à la préparation et à l'exécution des sous-projets pertinents liés aux programmes intégrés suivants : a) Programme intégré sur les systèmes alimentaires, b) Programme intégré sur la restauration des écosystèmes, c) Programme intégré sur les solutions circulaires à la pollution plastique et d) Programme intégré sur l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes d'approvisionnement.

77. Les projets EcAp MED III et MED II sur les déchets marins, financés par la CE, ont organisé avec succès leur événement final conjoint, qui s'est tenu les 6 et 7 février 2024. La CE a à nouveau exprimé sa satisfaction quant à la réalisation des projets EcAp MED III et MED II sur les déchets marins. Elle s'est notamment félicitée du soutien apporté à l'approche écosystémique dans le sud de la Méditerranée, y compris de la surveillance et de l'évaluation exhaustive qui ont été réalisées, permettant ainsi de contribuer directement au QSR 2023 ainsi qu'à l'établissement de mesures efficaces à travers de nombreuses actions pilotes et lignes directrices. Les phases de suivi des deux projets, avec un budget s'élevant à 2,2 millions de dollars des États-Unis pour EcAp Med PLUS et à 1,2 million de dollars des États-Unis pour MED PLUS sur les déchets marins, débuteront en mars 2024 et des travaux préparatoires sont déjà en cours avec les sept pays bénéficiaires (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie) afin que les instruments juridiques nécessaires à leur exécution soient signés dès que possible.

78. Le projet IMAP-AMP s'est achevé le 22 juillet 2023 et son projet de suivi SEMPA « Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les aires marines et côtières protégées pour la nature », doté d'un budget de 4 millions d'euros, a démarré en août 2023. Après la phase initiale de lancement, la première réunion du Comité de pilotage s'est tenue avec succès le 7 février 2024.

79. Afin de soutenir les efforts déployés au niveau du PAM, le CAR/ASP a organisé une session de formation sur l'intégration de la dimension de genre dans le cadre du processus de mise en œuvre du PAS BIO post-2020. Cette formation (Tunis, Tunisie, 12-13 décembre 2023) s'adressait en particulier aux correspondants nationaux du PAS BIO afin qu'ils puissent faire part des contraintes locales auxquelles ils sont confrontés et des spécificités propres à leur pays ainsi que pour leur transmettre les outils nécessaires à l'intégration de la dimension de genre.

80. Le Comité de pilotage chargé de superviser le Programme d'aménagement côtier (PAC) de la Bosnie-Herzégovine s'est réuni le 19 décembre 2023 à Sarajevo dans les locaux du ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques pour discuter du suivi du PAC et convenir de la marche à suivre concernant la création du Comité interministériel proposé pour la GIZC, la ratification du Protocole GIZC et la préparation de la Loi sur le littoral et la mer, le tout avec le soutien du CAR/PAP et du sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM.

81. En février 2024, le Secrétariat a réorganisé en interne les modalités de mise en œuvre de l'EcAp et de l'IMAP en créant deux équipes spéciales : l'Équipe spéciale de l'IMAP et l'Équipe spéciale de l'EcAp. L'Équipe spéciale de l'IMAP sera chargée de superviser et de coordonner la mise en œuvre et la révision de l'IMAP, tandis que l'Équipe spéciale de l'EcAp supervisera et coordonnera la mise à jour de la feuille de route de l'EcAp. Les équipes spéciales ont démarré leurs travaux en fonction de leurs mandats respectifs. En outre, en février 2024, le Secrétariat a créé l'Équipe spéciale chargée des rapports de mise en œuvre, dont le mandat pour l'exercice biennal actuel consiste principalement à aider les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre en attente pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021, ainsi qu'à les aider à préparer et à soumettre les rapports nationaux de mise en œuvre 2022-2023. Cette équipe est également chargée de mettre à jour le modèle de présentation des rapports du BCRS afin d'y inclure les amendements

récemment adoptés aux annexes des Protocoles et les mesures juridiquement contraignantes, ainsi que de le rendre plus facile d'utilisation. Enfin, le Secrétariat a mis en place un Groupe de travail interne chargé de la révision et de la mise à jour du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (2026-2035), composé de représentants du REMPEC, de l'UC, du MED POL et du CAR/ASP.

82. Le CAR/Plan Bleu est partenaire de 4 projets du programme Interreg EURO MED (D4N sur la conservation de la biodiversité, C4T sur le tourisme et la GIZC, Natour4CChange sur la gestion du tourisme durable dans les territoires à haute valeur environnementale - reconnecter le tourisme et la nature pour faire face à la crise climatique en adoptant une approche écosystémique et enfin, Artemis sur l'accélération de la restauration des herbiers de posidonies dans la région méditerranéenne grâce à des solutions innovantes fondées sur les services écosystémiques) et d'un projet financé par le programme Horizon 2020 (WaterLANDS : solutions fondées sur l'eau pour améliorer le stockage du carbone, les personnes et la nature sauvage).

Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures sont garanties dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone

83. Le Secrétariat a participé à la troisième réunion technique conjointe (Recherche de synergies et d'éventuelles activités de coopération dans les régions maritimes) des représentants des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. La réunion s'est concentrée sur les activités de coopération envisageables en vue de promouvoir la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontière en milieu marin, en mettant l'accent sur les activités prévues pour 2024-2026, sur les recommandations proposées à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo et à la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (12-15 décembre 2023), ainsi que sur des exemples sélectionnés de bonnes pratiques dans l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale en milieu marin.

84. En outre, deux réunions en ligne ont été organisées entre le Secrétariat et le Secrétariat de la Convention d'Espoo (24 janvier et 22 février 2024) pour discuter (a) d'une coopération éventuelle entre les Mécanismes de respect des obligations des deux Conventions, (b) de l'échange d'informations pertinentes sur les travaux menés par chacune des Conventions et (c) de la possibilité d'une participation réciproque aux réunions des deux Conventions, y compris à la première réunion sous-régionale sur la coopération relative à l'application de la Convention d'Espoo et de son Protocole en Méditerranée, qui se tiendra à Rome les 27 et 28 mai 2024.

85. Depuis la tenue d'une réunion bilatérale le 3 novembre 2023, il existe une volonté croissante de collaborer avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), laquelle s'ouvre aux entités non membres par l'intermédiaire de son Comité externe, qui s'intéresse à la partie méditerranéenne de la région MENA. L'OCDE aborde également de manière croissante la question des océans, qui concerne plusieurs de ses directions (Direction de l'environnement ; Direction des échanges, de l'agriculture et de la pêche et Direction de la science, de la technologie et de l'innovation). Une initiative pour des océans durables mise en place en 2019 a dressé la carte des travaux liés aux océans dans toute la région, y compris les diagnostics nationaux des océans et les programmes nationaux, parmi lesquels un examen des stratégies pour la croissance verte de l'Égypte et du Maroc. L'OCDE pourrait aider le PAM à concevoir une nouvelle SMDD ambitieuse, en s'appuyant notamment sur des statistiques et des données générales pour faire converger les volets environnemental et économique. En outre, la collaboration dans le cadre des mécanismes d'examen environnemental par les pairs suscite beaucoup d'intérêt. Une réunion de suivi a eu lieu en ligne le 15 février 2024.

86. Le Secrétariat entend continuer de contribuer aux processus régionaux et mondiaux pertinents sur l'économie bleue durable, en s'appuyant sur ses expériences solides et en les partageant, en particulier dans les domaines liés au secteur du transport maritime, à l'aquaculture durable, au tourisme durable, aux activités en mer, à la GIZC et à la planification de l'espace maritime, entre autres.

87. Le Secrétariat a participé à une formation régionale sur la promotion de la Convention d'Aarhus dans l'ensemble de la Méditerranée, organisée par le projet WES et la CEE-ONU à Athènes (Grèce), les 14 et 15 novembre 2023. La réunion a permis de présenter les liens entre la Convention de Barcelone et la Convention d'Aarhus, ainsi que les travaux du PAM en la matière, notamment à travers la Commission méditerranéenne de développement durable et l'initiative phare de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable visant à promouvoir l'adhésion à la Convention d'Aarhus ainsi que sa mise en œuvre.

88. Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec le Gouvernement grec en vue d'une participation et d'un rôle actif du PNUE/PAM dans le cadre de la Conférence « Notre océan » 2024 (Athènes, Grèce, 16-17 avril 2024), notamment concernant la participation de la Coordinatrice en tant que membre du panel de discussion sur la Méditerranée, ainsi que concernant la soumission de propositions d'événements parallèles et l'organisation d'un stand dédié à la communication.

89. Le PNUE/PAM a participé à la 10^e réunion de coordination des mers régionales entourant l'Europe relative à la mise en œuvre des plans régionaux et plans d'action respectifs sur les déchets marins, organisée par la Commission OSPAR, à Londres (Royaume-Uni), le 24 janvier 2024.

90. La Coordinatrice du PNUE/PAM a participé activement à l'UNEA-6 (Nairobi, Kenya, 26 février – 1^{er} mars 2024) et a également participé à trois événements/débats parallèles respectivement consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, aux mers régionales, et enfin, au relèvement du niveau d'ambition en matière de conservation et d'utilisation durable des océans et des mers d'ici 2030, en accélérant les actions menées aux niveaux mondial, régional et national sur la biodiversité, la pollution et le changement climatique (coorganisé par la France et le Costa Rica).

91. Dans le cadre du Plan de travail conjoint (PTC) PNUE/PAM-AEE 2022-2030, la coordination s'est poursuivie avec l'AEE en vue de la mise en œuvre des activités pertinentes figurant dans les programmes de travail du PAM. Une session conjointe entre le Comité exécutif de coordination (CEC) du PNUE/PAM et des représentants de l'AEE s'est tenue à Copenhague (Danemark), le 3 octobre 2023, pour discuter des activités en cours et planifiées s'intégrant dans le cadre des priorités stratégiques du Plan de travail conjoint et qui pourraient bénéficier d'une coopération mutuelle ainsi que pour convenir de la contribution attendue de chaque partie. Une discussion a été spécifiquement consacrée au rapport sur les lacunes en matière de durabilité indiqué dans le Plan de travail conjoint et il a été convenu que des travaux supplémentaires seraient entrepris en coopération avec l'AEE en vue de préparer une note conceptuelle consacrée à part entière à cette activité.

92. En marge de cette session conjointe du CEC et de l'AEE, une réunion bilatérale a été organisée entre la Coordinatrice et la directrice exécutive de l'AEE, Mme Leena Ylä-Mononen, au cours de laquelle les deux parties ont réaffirmé l'importance et la pertinence du Plan de travail conjoint et sont convenues des mesures de suivi requises en vue de sa mise en œuvre effective, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires.

Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés

93. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec les principaux partenaires qui ont signé des protocoles d'accord avec le PNUE/PAM, notamment le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, l'ACCOBAMS et l'UICN, entre autres. Trois nouveaux protocoles d'accord ont été adoptés par la CdP 23 afin de remplacer ceux expirés conclus avec les organisations et secrétariats suivants : le Secrétariat permanent de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Secrétariat permanent de la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution (BSC) et l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA). Par ailleurs, le protocole d'accord actualisé avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a été adopté par la CdP 23. Le protocole d'accord avec l'ACCOBAMS a été signé pendant la CdP 23 tandis que le processus de signature des trois autres protocoles d'accord est en cours.

94. Depuis la signature du protocole d'accord entre le PNUE/PAM et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) en 2012, les deux secrétariats ont considérablement intensifié leur interaction, l'échange d'informations, les connaissances des experts et leur coopération. Une réunion a eu lieu le 20 février 2024 pendant le Fish Forum 2024, qui s'est tenu à Antalya (Turquie), entre la Coordinatrice du PNUE/PAM et le Secrétaire exécutif de la FAO/CGPM, en présence également du nouveau Directeur du CAR/ASP.

95. Le Secrétariat continue de renforcer sa collaboration avec la Commission européenne. En coordination avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission, il a entamé une coopération avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) sur un certain nombre de notes conceptuelles relatives à l'économie bleue ainsi que sur la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, dans l'objectif d'ouvrir progressivement la voie à une coopération plus formelle et rationalisée.

96. La collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) a également été encouragée. En 2024, plusieurs réunions ont été organisées par le Chef de Bureau du REMPEC avec l'OMI afin d'identifier les moyens de consolider davantage la coopération avec l'OMI. En février 2024, le nouveau Secrétaire général, M. Arsenio Dominguez, a rendu visite au REMPEC et des discussions ont eu lieu sur les possibilités de renforcement de la coordination avec le PNUE/PAM. Il a également été convenu qu'en 2024, l'OMI poursuivra son financement et augmentera le montant des fonds alloués à la coopération technique destinée à soutenir les activités au profit des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles.

97. La collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) a également été renforcée. Une réunion bilatérale a eu lieu entre le Chef de Bureau du REMPEC et la Directrice exécutive de l'AESM, Mme Maja Markovčić Kostelac, au cours de laquelle il a été convenu que l'AESM et le REMPEC coordonneront et coopéreront dans le cadre de leurs activités visant à soutenir les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles.

Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles

98. Le CAR/PAP a renouvelé son accord avec l'Université virtuelle syrienne (SVU) concernant le soutien apporté au programme de qualification et de spécialisation en gestion intégrée des ressources naturelles. Comme les années précédentes, l'équipe du CAR/PAP apportera sa contribution en organisant des conférences axées sur la gestion intégrée des ressources naturelles au cours du troisième semestre. Plusieurs sujets pertinents ont été sélectionnés à l'intention des étudiants, notamment le Protocole GIZC et la mise en œuvre du processus de GIZC, la planification de l'espace maritime (PEM) et les interactions terre-mer, la GIZC et la PEM au service de la lutte contre les changements climatiques et les meilleures pratiques d'adaptation dans les zones côtières, et le Groupe côte et hydrologie de l'IMAP. Les tâches confiées aux étudiants ont été préparées par l'équipe du CAR/PAP à l'aide de la plateforme MedOpen.

99. En collaboration avec l'UNESCO-COI, l'Union africaine, le Secrétariat de la Convention de Nairobi et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, le CAR/PAP a coorganisé le 2^e Forum sur la PEM pour l'Afrique, qui s'est tenu à Dar es-Salaam (Tanzanie), les 5 et 6 novembre 2023. L'objectif de cet événement était d'échanger sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'économie bleue et de la PEM dans le cadre de trois programmes pour les mers régionales du PNUE. Environ 60 participants venant de divers pays africains, y compris de Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, se sont réunis pour discuter et échanger autour des thèmes suivants : la PEM et la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, les outils de la PEM et la PEM et les mers régionales. À cette occasion, le CAR/PAP a présenté le projet de Cadre conceptuel pour la planification de l'espace maritime en Méditerranée. Le CAR/PAP a également présenté l'outil qu'il a développé pour la planification de l'espace maritime (Espace de travail pour la PEM en Méditerranée), c'est-à-dire une liste de contrôle en ligne permettant de s'assurer de la prise en compte des interactions terre-mer, de l'approche écosystémique et des actions pour le climat dans le cadre de la PEM.

100. Un accord de financement à petite échelle (AFPE) a été signé et mis en œuvre avec le Centre MEPIELAN, actuellement placé sous l'égide de l'EPLO (organisation européenne de droit public), pour la préparation d'une brève formation en ligne sur la « Gouvernance maritime durable en Méditerranée : Gouvernance environnementale et durabilité ». La formation doit avoir lieu en mai 2024 et servira de test en vue de la création éventuelle d'un cours de troisième cycle.

Programme 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée**Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes**

101. Afin d'améliorer la surveillance de l'environnement marin dans les zones offshore et la collecte des données correspondantes, une première version de la Stratégie de surveillance offshore du MedProgramme a été élaborée. Dans ce cadre, une liste provisoire d'indicateurs communs de l'IMAP à surveiller a été dressée, s'accompagnant d'une proposition relative à la mise en place de 20 stations de surveillance en mer en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie. Les travaux sont en cours et l'objectif est d'aider les pays bénéficiaires à améliorer leurs programmes de surveillance nationaux conformément aux exigences de l'IMAP afin de couvrir également les zones *offshore*.

102. Les scénarios du MED 2050 ont été finalisés et intégrés dans un document d'information soumis à la CdP 23. Le site Web www.med2050.org est continuellement mis à jour et le rapport final de Med2050 est en cours de finalisation, en tenant compte des commentaires formulés lors de la CdP 23. Sa publication est prévue pour mars 2024 et sa diffusion pour avril 2024.

103. Les travaux se poursuivent concernant l'élaboration de rapports fondée sur l'analyse diagnostique (climatique et environnementale, réglementaire, socio-économique), réalisée dans le cadre du projet de prospective à l'échelle locale sur l'adaptation du littoral aux changements climatiques dans le sud de la France (Sophia Antipolis, projet « CASAdapt »), pour une publication prévue au cours du premier semestre 2024

104. Le Secrétariat suit également étroitement les avancées réalisées dans le cadre du « Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin » (GESAMP) et a participé à la réunion de planification du PNUE/GESAMP qui s'est tenue en février 2024 (par téléconférence). Au cours de cette réunion, les progrès réalisés par le GESAMP à travers ses groupes de travail (WG) (en particulier, WG 40 sur l'origine des plastiques et des microplastiques, leur devenir et leurs effets sur le milieu marin, WG 42 sur les impacts des déchets et autres matières provenant des opérations minières, y compris de l'exploitation minière sous-marine, dans l'environnement marin, WG 43 sur les sources marines de déchets présents dans le milieu marin et WG 45 sur les impacts du changement climatique et des gaz à effet de serre sur les contaminants présents dans l'océan) ont été examinés, y compris la planification coordonnée entre le PNUE et le GESAMP pour 2024.

Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions

105. En s'appuyant sur les résultats obtenus dans les pays éligibles au sous-projet 2.1 du MedProgramme du FEM, un atelier en ligne sur les analyses préliminaires du changement de couverture terrestre du littoral monténégrin a été organisé par le CAR/PAP le 28 novembre 2023. L'atelier comprenait une présentation générale de l'indicateur commun candidat IMAP 25 sur le changement de la couverture terrestre, une présentation des résultats pour la zone côtière du Monténégro, de la méthodologie utilisée et des sources de données et une présentation sur la visualisation des données, validation des données et contrôle qualité. Les participants ont ensuite discuté avec les experts des considérations potentielles dans l'établissement futur d'un bon état environnemental concernant le changement de la couverture terrestre, ainsi que des implications pratiques des résultats de l'évaluation. Le CAR/INFO a mis à jour le système d'information de l'IMAP afin de permettre la soumission de données, le contrôle de leur qualité et l'évaluation du traitement hors ligne. Il a également collecté des données en vue de créer une représentation cartographique du QSR MED 2023. L'élaboration du site Web conçu pour la visualisation du QSR MED 2023 est en cours et la version finale sera publiée en mars 2024.

106. La CdP 23 a pris note du QSR MED 2023 intégré, a approuvé son résumé provisoire et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un résumé supplémentaire à l'intention des décideurs politiques, qui constituera l'un des produits de communication du QSR MED 2023 prévu dans le cadre du programme de travail et budget 2024-2025 du PAM. Un groupe de travail a été créé en février 2024 afin de coordonner la préparation du résumé supplémentaire à l'intention des décideurs politiques.

107. Avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, des projets EcAp MED III, IMAP-AMP et MED II sur les déchets marins financés par l'UE, de l'accord de coopération avec l'Italie et de la contribution volontaire du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, une assistance technique et financière a été fournie pour l'exécution des programmes nationaux de surveillance et la fourniture de données de qualité, à savoir :

- i. Un plan de surveillance intégré de la biodiversité et de la pollution a été élaboré par le Secrétariat et le CAR/ASP. Ce plan est mis en œuvre dans des sites de surveillance pilotes (AMP et zones soumises à de fortes pressions). Le travail sur le terrain et la collecte de données sont à présent terminés en Israël, au Maroc, en Égypte, au Liban, en Libye et en Tunisie. Le téléchargement des nouvelles données et des données antérieures dans le système d'information de l'IMAP a été réalisé entre juin 2023 et février 2024. Avec l'appui du MED POL et du CAR/ASP, le Monténégro a mis en œuvre ses IMAP nationaux pour la pollution et les déchets marins, ainsi que pour la biodiversité et les espèces non indigènes. Des travaux ont été entrepris en coopération avec l'Agence de protection de l'environnement et l'Institut de biologie marine du Monténégro. Conformément au programme de surveillance national, un plan de surveillance complet pour les études sur le terrain relatives aux indicateurs communs sélectionnés dans les sites de surveillance retenus a été préparé et convenu avec les homologues nationaux. Les activités ont été finalisées et les données de surveillance ont été intégrées dans le système d'information de l'IMAP, telles qu'elles ont été collectées pour la pollution et les déchets marins, ainsi que pour la biodiversité, y compris les données collectées dans le cadre de projets et d'initiatives antérieurs. Des évaluations ont également été préparées pour la pollution, l'eutrophisation et les déchets marins sur la base des nouvelles données de surveillance collectées en 2022 et 2023.
- ii. Avec le soutien du MED POL, les programmes nationaux de surveillance IMAP pour la pollution et les déchets marins ont été mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine. Les activités ont été finalisées et les données de surveillance ont été intégrées dans le système d'information de l'IMAP, telles qu'elles ont été collectées pour la pollution et les déchets marins. Des évaluations ont également été préparées pour la pollution, l'eutrophisation et les déchets marins sur la base des nouvelles données de surveillance collectées en 2023.
- iii. Avec le soutien du CAR/ASP, la Türkiye et la Bosnie-Herzégovine ont achevé la mise en œuvre de leurs IMAP nationaux pour la biodiversité. En Bosnie-Herzégovine, des enquêtes de terrain sur les oiseaux marins ont été menées et les données ont déjà été intégrées dans le système d'information de l'IMAP. En Türkiye, le suivi des herbiers de *Posidonia Oceanica* a été réalisé dans la zone de l'ASP de Foça et les données ont également déjà été intégrées dans le système d'information de l'IMAP. Ces activités ont été finalisées en décembre 2023.
- iv. Des programmes de surveillance des déchets marins dans le cadre de l'IMAP sont en cours dans 15 pays avec l'appui du MED POL, qui télécharge des ensembles de données pour les macrodéchets présents sur les plages (M1), les macrodéchets présents sur les fonds marins (M2) et les microplastiques flottants (M3) pour la période 2016-2022.
- v. En Tunisie, deux contrats ont été signés avec des ONG : l'un avec « Méditerranée Action Nature » dans le but d'établir un point de surveillance des herbiers de posidonies dans l'AMCP de La Galite et pour réexaminer le point de surveillance dans le site de Cap Negro-Cap Serrat (Medkeyhabitats I). Ces activités

ont été mises en œuvre au cours du dernier trimestre de l'année 2023. L'autre contrat a été conclu avec « Notre Grand Bleu » afin de réexaminer les points de surveillance des herbiers de posidonies. Ces activités ont été mises en œuvre au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

- vi. Dans le cadre du projet IMAP-AMP de l'UE, un protocole d'accord a été signé en vue de contribuer à la mise en œuvre de l'IMAP grâce à l'exécution du programme national de surveillance dans les AMP, y compris le site concerné par le projet Medkeyhabitats I et dans les zones soumises à de fortes pressions. Le protocole d'accord prévoit notamment la fourniture de données connexes de qualité ainsi que l'établissement des rapports nationaux respectifs à l'aide du Système d'information de l'IMAP.
- vii. La surveillance des sites de nidification des tortues marines (connus et sporadiques) pendant la saison estivale 2023 a été mise en œuvre en Tunisie, en Libye, en Égypte et au Liban.
- viii. Dans le cadre du projet financé par la Monk seal Alliance, des protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires nationaux des pays du sud de la Méditerranée (l'Égypte, la Libye, la Tunisie et le Maroc) pour la mise en œuvre de la surveillance des habitats du phoque moine et l'organisation de campagnes de sensibilisation.
- ix. Dans le cadre du budget alloué grâce à la contribution volontaire de la France, le CAR/ASP a : (a) organisé le troisième symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux (Djerba, Tunisie, 13-15 février 2024) auquel ont assisté plus de 80 participants, (b) soutenu le programme de surveillance de la reproduction de la Sterne voyageuse dans sa principale aire de reproduction située en Libye, (c) aidé l'EEAA (Égypte) à élaborer le plan d'action national pour la conservation des espèces d'oiseaux le long de la côte méditerranéenne en Égypte, (d) aidé l'INRH (Maroc) à renforcer le fonctionnement du premier centre de sauvetage des tortues marines, (e) contribué à la réalisation de la surveillance et de l'identification des habitats possibles du phoque moine sur la côte nord du Liban, (f) contribué à la mise en œuvre de la surveillance des sites de nidification connus des tortues marines pendant l'été 2023 sur les côtes du centre et du sud de la Tunisie, où de nouveaux sites de nidification ont été découverts, (g) organisé une formation sous-régionale sur l'identification et la surveillance des poissons cartilagineux (Sfax, Tunisie 11-15 décembre 2023) où des sessions théoriques et pratiques ont été dispensées aux représentants de l'Algérie, de l'Égypte, du Liban, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie et (h) contribué au Fish Forum 2024 de la CGPM et promu les activités mises en œuvre grâce à la contribution volontaire de la France.
- x. Dans le cadre des programmes de jumelage des centres de sauvetage des tortues marines soutenu par le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique, une équipe de représentants de la Libye a comme prévu effectué une visite d'échange au centre de sauvetage de l'INSTM Monastir, où une session de formation sur les aspects administratifs et techniques a été dispensée par le responsable du centre.
- xi. Un examen des données disponibles sur les échouages de tortues marines en Méditerranée a été finalisé.
- xii. Une étude documentaire des sources de données disponibles, des meilleures pratiques et des méthodologies utilisées aux fins de la surveillance et de l'évaluation des dommages causés aux fonds marins en Méditerranée a été réalisée. Par la suite, cette étude a permis d'élaborer la proposition relative à l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins.
- xiii. Une étude régionale des données disponibles sur les tortues marines échouées en Méditerranée est en cours.
- xiv. Une contribution a été fournie au Programme d'aménagement côtier (PAC) de Bosnie-Herzégovine en mettant en œuvre une sous-activité consistant à préparer un rapport intitulé « Espèces et habitats marins dans les eaux territoriales de la Bosnie-Herzégovine, enjeux, surveillance, protection et financement futur ».
- xv. Par ailleurs, le MED POL prépare actuellement des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées. Les travaux devraient s'achever au premier trimestre de l'année 2024.
- xvi. Le plan d'action régional actualisé sur les oiseaux marins énumérés à l'annexe II du Protocole ASP/DB a été adopté par la CdP 23.
- xvii. Le MED POL a apporté son soutien au Liban, à Israël, à l'Égypte, à la Libye, à la Tunisie, à l'Algérie, au Maroc, à la Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, y compris en fournissant un accompagnement et des lignes directrices pour la mise en œuvre d'activités concrètes dans le cadre des efforts de suivi et d'évaluation du groupe thématique « Pollution et déchets marins » de l'IMAP au niveau national, mais aussi en proposant des formations aux homologues nationaux et en contribuant à des ateliers de formation, le cas échéant.
- xviii. Le CAR/ASP a soutenu le Liban, le Maroc et la Tunisie dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de surveillance de l'IC 24. En étroite consultation avec le MED POL et le CAR/INFO, des normes de données et des dictionnaires de données pour l'IC 24 de l'OE 10 de l'IMAP (Enchevêtrement et ingestion par les tortues marines) ont également été élaborés et le Système d'information de l'IMAP est prêt à intégrer les données pertinentes.
- xix. Le CAR/ASP a soutenu le Maroc et la Tunisie en vue de faire avancer et de rendre opérationnel le programme de surveillance de l'IC 24 l'IMAP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain de la

stratégie opérationnelle régionale.

- xx. Le CAR/ASP et le Secrétariat de l'ACCOBAMS ont coorganisé la Conférence biennale sur la conservation des cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée, qui s'est tenue à Monastir (Tunisie) du 14 au 16 novembre 2023.

108. Afin de renforcer les capacités nationales en matière de surveillance des oiseaux marins, le CAR/ASP a contribué à l'organisation du recensement hivernal des oiseaux mis en œuvre par l'AAO (partenaire de BirdLife en Tunisie) et la tour du Valat, sous forme de formation, ce qui a permis à des participants de pays méditerranéens d'y prendre part. De plus, un soutien a été apporté à l'équipe nationale sous la coordination du ministère de l'Environnement libyen pour la mise en œuvre du suivi des colonies de Sternes voyageuses en Libye.

109. Dans le cadre du projet ABIOMMED, financé par l'UE et rattaché à la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), et avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB), le CAR/Plan Bleu a publié deux rapports à l'appui du guide méthodologique sur l'analyse socioéconomique ex post des mesures visant à atteindre le BEE en Méditerranée : une étude de cas (village de pêcheurs de Palamos) et une publication sur l'évaluation des coûts et des bénéfices des mesures importantes de protection mises en place dans deux AMP françaises, à savoir les deux ASPIM de la réserve naturelle de Cerbère Banyuls et du parc national de Port-Cros.

110. Le Tableau de bord de la SMDD a été mis à jour, la version 2023 a été réalisée dans le cadre de la plateforme du WESR et présentée sous forme de tableau de bord en ligne de la SMDD. Un résumé de l'état d'avancement des travaux en matière de développement durable au niveau méditerranéen a été préparé par le CAR/Plan Bleu. Un rapport d'évaluation détaillé sera préparé dans le cadre du processus de révision de la SMDD d'ici fin juin 2024.

Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE

111. Après la signature d'un accord renégocié entre l'ONU et le Laboratoire d'étude de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les essais d'aptitude relatifs à la détermination des métaux traces et des contaminants organiques dans les matrices des sédiments et du biote ont été finalisés, de même que la préparation de formations connexes qui se sont déroulées en novembre 2023. Les activités définies et gérées par le MED POL, ont donné lieu à l'élaboration de programmes relatifs aux nutriments et aux contaminants dans les fruits de mer couramment consommés, le programme pour les biomarqueurs devant être lancé au cours du prochain exercice biennal. Ces activités ont également permis de combler les lacunes en matière de connaissances spécifiques des laboratoires compétents de l'IMAP, tout en menant des missions techniques auprès des laboratoires qui présentaient les besoins les plus importants.

112. En novembre 2022, le REMPEC a préparé l'examen des meilleures pratiques du descripteur 8 (D08C04, rapport de 2018) de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » en vue de contribuer à l'élaboration de l'IC 19 de l'IMAP.

113. Les besoins en matière de renforcement des capacités des projets pilotes ILIAD ont été évalués et une feuille de route est en cours d'élaboration. L'évaluation a été menée par le biais d'une enquête réalisée au cours de la deuxième réunion plénière du projet ILIAD et les résultats permettront de concevoir des sessions de formation mieux ciblées et adaptées. En outre, une série de sessions de formation virtuelles a été organisée et est toujours en cours. Par ailleurs, depuis janvier 2023, une série de webinaires portant sur les thèmes dont traite le projet ILIAD ont été mis en place, avec la contribution active du CAR/ASP, notamment en ce qui concerne la promotion de la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (MBP) du CAR/ASP. Dans le cadre des activités du projet ILIAD, le CAR/ASP et la Fondation du Port de Valence (Fundación Valenciaport) ont lancé un appel pour l'élaboration d'un plan de surveillance des espèces non indigènes/eaux de ballast ainsi que d'un système d'alerte précoce qui seront testées en tant que projets pilotes dans le Port de Sagunt (Port de Valence). Le plan de surveillance sera aligné sur l'IMAP, sur la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires et sur les procédures régionales harmonisées de gestion des eaux de ballast, ainsi que sur un système d'alerte précoce fondé, le cas échéant, sur une approche faisant appel à l'ADNe et, dans la mesure du possible, sur des données océanographiques par satellite et sur d'autres données provenant du service de surveillance de l'environnement marin de Copernicus.

114. Le déploiement de l'application Web relative à la Base de données des espèces marines exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS) sur le serveur de production du CAR/ASP est prévu dans le courant de mars 2024, de façon à ce qu'elle soit mise à l'essai par des utilisateurs sélectionnés avant son lancement officiel et son utilisation lors de la formation nationale prévue sur la collecte de données sur les espèces non indigènes dans le cadre du nouveau projet FISHEBM Med du FEM.

115. Le CAR/ASP a organisé une session de formation les 6 et 7 février 2024 dans les locaux de l'Institut italien pour la protection de et la recherche environnementales (ISPRA), à Rome, sur l'utilisation de ses principales plateformes de données, à savoir l'Infrastructure de données spatiales (IDS), la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (MBP) et la Plateforme en ligne sur les espèces marines exotiques

envahissantes de Méditerranée (MAMIAS). La formation a été organisée dans le cadre de l'Accord bilatéral entre le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique et le PNUE/PAM, en collaboration avec le CAR/INFO. La formation s'est concentrée sur les processus de collecte de données, d'analyse, de déroulement des opérations et de diffusion des informations essentielles relatives à la biodiversité marine et aux espèces envahissantes dans la région méditerranéenne en utilisant les plateformes de données du CAR/ASP. Les participants à la formation venaient d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, du Liban, d'Égypte et de Tunisie.

116. Le CAR/ASP travaille actuellement à l'organisation de l'événement international consacré à l'utilisation et à la promotion des bases de données pour la conservation du milieu marin (biodiversité marine, pêche, aquaculture, données océanographiques, pollution et trafic maritime), qui se tiendra à Al Hociema (Maroc), du 4 au 6 mars 2024, en coordination avec l'ONG locale AGIR. Cet événement est organisé dans le cadre de l'Accord bilatéral entre le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique et le PNUE/PAM.

117. Des discussions ont été entamées avec MedPAN afin de mettre à jour les données relatives aux aires marines protégées figurant dans la base de données en lignes des aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED). Les données du Système d'information géographique (SIG) ont été mises à jour et la qualité des données collectées a été vérifiée dans le cadre de plusieurs projets mis en œuvre par le CAR/ASP afin qu'elles soient publiées sur la Plateforme méditerranéenne de la biodiversité en 2023. Il s'agit notamment des données sur a) les tortues marines en Tunisie, en Libye, au Liban, en Égypte, Italie et en France, b) la PEM en Albanie et c) les ASP en Méditerranée. Afin de combler certaines lacunes en matière de données, des partenariats seront établis avec des fournisseurs de données, tels que le Réseau européen d'observation et de données relatives au milieu marin (EMODnet) et le Programme européen d'observation de la Terre (COPERNICUS).

118. La plateforme WESR Med est régulièrement enrichie de nouvelles cartes dans l'objectif d'atteindre le nombre de 335 cartes et indicateurs disponibles sur l'Observatoire en février 2024. Un expert SIG par pays a été invité à participer à un atelier de renforcement des capacités à Genève les 3 et 4 octobre 2023. 10 représentants de pays y ont participé et ont exprimé un vif intérêt pour une formation plus poussée sur MapX, la composante cartographique de WESR Med.

Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires

119. La version anglaise du Guide à l'intention des parlementaires sur la protection de la mer Méditerranée et de son littoral, préparée par le Secrétariat avec la contribution substantielle de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), a été approuvée par le Comité des publications du PNUE. Ce Guide sera également publié en arabe, en français et en italien à la demande du ministère italien de l'Environnement et de la sécurité énergétique, en sa qualité de donateur. Il sera lancé avec le soutien de la Division de la communication du PNUE, qui est également chargée d'assurer des services de conception ainsi que la création d'une vidéo promotionnelle. La possibilité d'organiser un événement de lancement en marge de la 9^e Conférence « Notre océan » (Athènes, Grèce, 16-17 avril 2024) est actuellement examinée.

120. [Le Guide pour adolescents sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone](#), rédigé et publié par l'Unité de coordination en 2022, est en cours de finalisation en vue de sa publication en arabe et en italien par le CAR/INFO.

121. L'Unité de coordination du PAM a recruté l'IIDD pour rendre compte de la CdP 23 et des événements connexes. La couverture complète, y compris les rapports quotidiens et les temps forts accompagnés de photos et de vidéos, est publiée sur le site Web du Earth Negotiations Bulletin ([résumé par l'IIDD/ENB](#)). L'Unité de coordination a également publié des avis aux médias et des communiqués de presse, organisé l'accréditation et coordonné la collaboration du Secrétariat avec les médias participant à l'événement.

122. Le Secrétariat a préparé les notes conceptuelles relatives à l'ANUE-6, à la représentation du PNUE/PAM à la 9^e Conférence « Notre océan » (Athènes, Grèce, 16-17 avril 2024) et à l'événement de haut niveau organisé dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Nice, France, juin 2025). La conception d'une campagne de communication destinée à marquer le 50^e anniversaire du PAM (MAP@50) est également en cours d'élaboration par le Secrétariat.

123. Le CAR/Plan Bleu a introduit un nouveau format de communication : les Rendez-vous du Plan Bleu. Il s'agit d'un événement en ligne qui met l'accent sur des thématiques spécifiques (l'ECA SO_x Med, la croisière et la navigation de plaisance durables et la CMDD, entre autres). La dernière édition a eu lieu le 12 octobre 2023, conjointement avec le MedECC, et a mis en lumière les récentes incidences des changements climatiques en Méditerranée.

124. Actuellement, des efforts conjoints sont déployés au niveau du système du PAM en ce qui concerne

l'intégration des questions de genre. Des points focaux pour l'égalité des sexes ont été identifiés par les CAR et, en collaboration avec l'Unité de coordination, une stratégie du PAM en matière d'égalité des sexes est en cours de finalisation afin de soutenir et de coordonner les efforts déployés au niveau du PAM pour atteindre les objectifs de l'ODD 5.

125. Du contenu et des articles en ligne ont été publiés dans la section dédiée aux actualités du site Web du PNUE/PAM concernant les préparatifs et les résultats de la CdP23, en mettant également en lumière le prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement ainsi que l'intégration de la dimension de genre.

Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques

126. Le CAR/Plan Bleu a poursuivi la publication de ses bulletins d'information mensuels (1200 contacts, deux langues) et a encore accru sa visibilité sur les réseaux sociaux (au 31 décembre 2023, Twitter : 1908 abonnés et minimum 4 publications/semaine, Facebook : 2242 abonnés et 1 publication/semaine, LinkedIn : 5351 abonnés et 2 à 3 publications/semaine).

127. Le CAR/ASP a produit et diffusé son programme pour 2024, notamment un calendrier accompagné de graphiques et des principaux messages relatifs aux activités du CAR/ASP rassemblés sous la thématique « la science au service de la biodiversité marine », afin de sensibiliser à la conservation de la biodiversité fondée sur des données scientifiques.

128. Le CAR/ASP a produit deux vidéos portant sur différentes thématiques : *Empowering Local Civil Society for Sustainable Development in the Mediterranean Cities and SPAMIs (Renforcer la société civile locale pour le développement durable dans les villes méditerranéennes et les ASPIM)* (projet ENSERES) et *Why is it important to link gender mainstreaming to biodiversity conservation ? (Pourquoi est-il important d'établir un lien entre l'intégration de la dimension de genre et la conservation de la biodiversité ?)*

129. Pour l'organisation de la 3^e édition du Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers (13-15 février 2024), le CAR/ASP a produit un mini-site Web (<https://act4med-marinebirds.org/why-attend/>) et a lancé une campagne numérique afin de diffuser des informations relatives à cet événement et de sensibiliser le public à la conservation des oiseaux.

Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM

130. Des tutoriels vidéo consacrés à l'utilisation du système d'évaluation des ASPIM ont été élaborés en anglais et en français.

131. Des améliorations ont été apportées à la plateforme collaborative des ASPIM en vue de faciliter sa gestion et son utilisation.